

Graham Fraser

Gardien de la FOI LINGUISTIQUE

Quinze mois. C'est le temps qu'il aura suffi pour transformer un journaliste aguerri, observateur rompu à la politique, à l'est et à l'ouest de la rivière des Outaouais, en un important commis d'État chargé de faire régner l'ordre linguistique dans l'univers parfois clair-obscur où se côtoient français et anglais. Entretien avec Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, de passage à Montréal.

Par
Jean Décarv

Graham Fraser a un don pour la synchronisation. La semaine où il vient rencontrer la haute gestion fédérale du Québec, la Belle Province entre de plain-pied dans un énième psychodrame linguistique (un rapport non publié par l'Office de la langue française révélerait la minorisation des francophones sur l'île de Montréal). Cela n'altère pas la vision positive qu'entretient l'ex-journaliste du climat politique québécois. Sur un ton posé et prudent il affirme en introduction à sa présentation : « Il semble y avoir un meilleur engagement pour la fédération canadienne. Nous ne sommes ni dans un climat préférendaire ni dans un climat postférendaire. »

Le commissaire avance sur le terrain glissant de la politique avec l'assurance de l'initié. Et c'est un fait, il connaît bien la situation québécoise. Natif d'Ottawa, il a été correspondant à Québec pour *The Gazette* et *The Globe and Mail* et a collaboré à la revue *Maclean's*. Il s'est même permis l'audace pour un anglophone (*shocking!*) d'écrire l'une des premières biographies du Parti québécois¹. Il ressort de ses années québécoises la maîtrise d'un français fort enviable, qui a gardé intactes ses inflexions anglo-saxonnes, et une grande sensibilité à la culture québécoise. S'amorce ainsi, sans le savoir, la gestation d'un livre en devenir. Reste à trouver le bon « timing » pour l'écrire...

En 2006, le nom de Graham Fraser se met à circuler à Ottawa alors que les épreuves de son essai sur les politiques linguistiques canadiennes (*Sorry, I Don't Speak French*) sont encore chaudes. Il est pressenti au plus haut échelon du Commissariat aux langues officielles (CLO). Pourtant, c'est ni plus ni moins le constat de l'échec de la politique linguistique canadienne qu'il vient de livrer à son éditeur. « Je me suis dit : ou bien le livre va me qualifier ou bien il va me disqualifier. » Le premier ministre Harper le confirme comme gardien des langues officielles le 13 septembre 2006. Il est le sixième occupant de la fonction depuis la création du CLO en 1970.

Ses nouvelles tâches l'éveillent aux aspects plus positifs de cette dualité linguistique. « Il y avait des trous dans ma connaissance, particulièrement concernant les minorités francophones hors Québec », dira-t-il en rétrospective. En revanche, aucune trace de « trous » dans sa connaissance des milieux unilingues anglophones, et ce, même s'il n'hésite pas à tirer sur eux à boulets rouges. « Je voulais leur brasser la cage [dans son livre]. J'ai constaté qu'il y a une tendance chez les anglophones du reste du Canada à penser que la question linguistique, c'est une question du passé. Je regrette, mais cela continue d'être un élément qui définit l'identité canadienne. »

Ses fonctions obligent, le commissaire pratique derechef l'art du contrepoids. Il en profite pour torpiller au passage des idées reçues qui ont longtemps fait florès au Québec. « Il y a eu un changement dans la communauté anglophone – qui a été la communauté dominante par le passé mais qui ne l'est plus. Mais qui, dans la transformation du Québec, est devenue beaucoup plus bilingue que la majorité francophone. C'est un fait que les francophones ont tendance à négliger. »

Maintenant qu'il est commissaire, a-t-il toujours l'intention de « brasser la cage »? Après tout, la majorité des quelque mille plaintes traitées par le Commissariat chaque année proviennent de francophones. Il acquiesce avec circonspection et rappelle le rôle du CLO : « Il y a deux éléments : la promotion des deux langues officielles, et leur protection. Dans ce dernier rôle, il y a l'obligation, explicitement dans la loi, de recevoir des plaintes et de faire des rapports et des enquêtes avec le but de changer le comportement des institutions. Si la dualité linguistique est bien promue, il y a moins la nécessité de faire des plaintes et de faire des enquêtes », conclut-il.

La face cachée

On s'en doute, c'est le deuxième volet du mandat qui l'accapare davantage. Il faut dire que la question du bilinguisme au Canada nage souvent de paradoxes en contradictions et de méprises en malentendus. Si, en théorie, huit Canadiens sur 10 se disent favorables au bilinguisme au Canada selon les données du Commissariat, en pratique, la majorité des provinces affichent un taux de bilinguisme en deçà de 10 %. Le Québec est en tête de liste à 40 %, suivi du Nouveau-Brunswick (33 %) et de l'Ontario (11 %)². Ce pourcentage s'effrite à mesure que l'on se déplace à l'Ouest. C'est peut-être ce qui fait dire au *National Post* en éditorial³ : « Canada isn't a bilingual country. » (*Le Canada n'est pas un pays bilingue.*)

Il existe une bruyante frange dans la population qui a le bilinguisme en horreur et qui l'aborde essentiellement sous l'angle du harcèlement, du fantasme et de l'injustice. « A common theme is forcing public servants to speak both languages – even if they live in, say, Moose Jaw » (*Un thème qui revient souvent est celui de forcer les fonctionnaires à parler les deux langues – même si, par exemple, ils vivent à Moose Jaw*), peut-on lire dans le *Post*.

« Si la dualité linguistique est bien promue, il y a moins la nécessité de faire des plaintes et de faire des enquêtes. »

Le commissaire a réagi vivement aux propos du journal⁴. D'abord parce qu'il condamne cet esprit à courte vue. Ensuite parce que ces mêmes critiques ont souvent tendance à lui faire porter tous les chapeaux, à tort. *La Charte canadienne des droits et libertés*, enchâssée dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, garantit spécifiquement le bilinguisme des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Ultimement, le rôle du Commissariat aux langues officielles s'arrête hors des enceintes fédérales. N'empêche, une fonction publique bilingue représente un important véhicule promotionnel et un puissant incitatif. De là à mettre des mots de Shakespeare ou de Molière dans la bouche du peuple, il y a un pas...

Entre quatre murs fédéraux, comment le commissaire entend-t-il promouvoir l'usage des deux langues officielles? Il insiste pour que les cadres exercent un leadership en cette matière. Il s'explique : « Par le passé, il y avait un sens directif au leadership. Moi, je ne veux pas réduire cela à un ordre... mais plus à un incitatif naturel. Si cela se résume, pour un sous-ministre, à commencer une rencontre par dire en français : “merci d'être venu en si grand nombre”, et que le reste est en anglais... Ce n'est pas du leadership. Je parle ici d'incarner la dualité linguistique. »

Cette « dualité linguistique » le commissaire l'incarne aussi d'une certaine façon – malgré lui – aux côtés de l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord. Ce dernier a été mandaté en décembre 2007 par le gouvernement Harper pour conseiller le gouvernement sur le *Plan d'action pour les langues officielles* qui arrive à échéance le 31 mars 2008. La stratégie quinquennale, qui prévoyait des dépenses de plus de 750 millions de dollars, devait veiller à ce que la dualité linguistique soit reconnue en tant qu'élément central de l'identité canadienne. Le commissaire sent le besoin de départager les deux rôles : « Moi je suis redevable au Parlement.



Photo : Jean-Marc Carisse

J'ai la responsabilité de faire une évaluation de ce que le gouvernement fait. Je vise les résultats. Le premier ministre a demandé à M. Lord de lui faire des recommandations. Ma responsabilité sera d'évaluer les résultats. Ce n'est pas le rapport qui est important, mais plutôt ce qu'en fera le gouvernement. Je suis optimiste pour la suite des choses. »

Bulletin de rendement

L'Agence recevra ce printemps son bulletin de rendement du CLO.

On se rappellera que DEC s'était distingué l'an passé avec une note globale de B sous le portefeuille des institutions économiques et une mention spéciale pour son projet *Opportunities through internship*, qui visait à permettre à des jeunes anglophones du Québec d'obtenir un stage en entrepreneuriat à Montréal dans leur langue.

Voici, en attendant les notes officielles, et pour fins de comparaison, un avant-goût du bulletin en ce qui a trait à l'offre active aux fins du service au public selon les observations effectuées par le CLO au cours de l'été 2007 et de l'été 2006.

Des consignes sur l'offre active seront acheminées à tous les employés prochainement et entreront en vigueur le 1^{er} avril prochain.

Le bulletin de rendement de l'Agence 2006-2007 peut être consulté à : http://www.ocol-clo.gc.ca/html/performance_rendement_f.php



Photo : Richard Lamontagne

Jean Décarv en cours d'entretien avec le commissaire Graham Fraser.



L'offre active indique clairement, visuellement et verbalement, que le public peut communiquer avec un bureau désigné bilingue et obtenir des services en français ou en anglais.

Accueillir le public en personne dans les deux langues officielles :	Afficher bien en vue le symbole des langues officielles :
2007 : 27,3 % 2006 : 0 %	2007 : 90,9 % 2006 : 84 %
Services en personne dans la langue de la minorité :	Messages enregistrés dans les deux langues officielles par les employés ou le système automatisé :
2007 : 90,9 % 2006 : 92 %	2007 : 85,7 % 2006 : 80 %
Services dans la langue de la minorité au téléphone :	
2007 : 100 % 2006 : 100 %	

Le commissaire a salué les résultats de l'Agence en entrevue sans entrer dans les détails. Selon les données démolinguistiques du Commissariat, plus de 40 % de la population québécoise parle les deux langues officielles (contre 6,9 %, par exemple, pour la Colombie-Britannique). Or, si l'on fait abstraction des efforts consentis par l'organisation de l'Agence, y a-t-il d'autres raisons qui puissent expliquer cette bonne performance? Autrement dit, est-elle sensibilisée en raison de son lieu géographique? « Oui, ce serait logique », a laissé entendre le commissaire.

Il souligne toutefois, sans le vouloir, l'un des seuls points à améliorer dans l'évaluation de DEC : son effectif anglophone, qui est en deçà du

pourcentage visé de plus ou moins 13 % avec ses 2,4 % (données du Système d'information sur les postes et la classification). Il dit : « Des études sur la situation des anglophones dans la fonction publique canadienne au Québec ont démontré aussi que la situation qui prévalait par endroits au Québec était un miroir d'Ottawa. Au sens où certains anglophones étaient réticents à utiliser leur langue dans leur travail de tous les jours. »

À ce chapitre, notons que le sous-ministre / président, M^e Guy Mc Kenzie, a fait sienne l'une des priorités du greffier du Conseil privé, c'est-à-dire le renouvellement de la fonction publique. Les universités anglophones seront partie prenante de ses tournées de promotion.

Faits saillants du bilinguisme au Canada

Le bilinguisme institutionnel, tel qu'on le connaît aujourd'hui, ne s'est pas matérialisé du jour au lendemain. Il est le fruit de plusieurs petits précédents et des travaux d'une importante étude tous azimuts : la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (1963-1971), présidée par André Laurendeau et A. Davidson Dunton. Voici quelques faits saillants du chemin parcouru d'hier à aujourd'hui⁵ :

- 1927 Les timbres-poste deviennent bilingues.
- 1934 Le Bureau des traductions est créé par une loi du Parlement.
- 1936 Les billets de banque deviennent bilingues.
- 1959 L'interprétation simultanée des débats dans les deux langues fait son entrée à la Chambre des communes.
- 1969 À la suite des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la première *Loi sur les langues officielles* est adoptée par le Parlement.
- 1974 La *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* entre en vigueur en même temps que les règlements touchant l'étiquetage bilingue des produits de consommation.
- 1982 La *Loi constitutionnelle de 1982*, comprenant la *Charte canadienne des droits et libertés*, est proclamée. Elle contient davantage de garanties constitutionnelles à l'égard du statut et de l'emploi des langues officielles du Canada dans les institutions fédérales.
- 1988 La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est adoptée par le Parlement. Elle reprend, en les précisant, les obligations de la *Charte* (1982) en matière d'utilisation des deux langues dans les services gouvernementaux et au sein des institutions fédérales.
- 2003 Le gouvernement fédéral annonce son *Plan d'action pour les langues officielles* (de 2003-2004 à 2007-2008) dont l'objectif est de fournir un « nouvel élan à la dualité linguistique canadienne ».
- 2005 La *Loi sur les langues officielles* a été modifiée afin de rendre justiciable une obligation pour les institutions fédérales de prendre des mesures positives afin d'appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promouvoir la dualité linguistique.

Notes :

- 1 Graham Fraser, *Le Parti québécois*, Libre Expression, Montréal, 1984.
- 2 Voir données statistiques à http://www.ocol-clo.gc.ca/html/stats_f.php
- 3 Voir « Speaking of Waste », *National Post*, 9 février 2008.
- 4 Hugo Fontaine, « Fraser réagit à un éditorial virulent du *National Post* », *La Presse*, 10 février 2008.
- 5 Données tirées du site Internet de Patrimoine canadien à : http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/biling/hist_f.cfm.

400 ans : Québec en fête!

Pleins feux sur les Plaines

Vous le savez, 2008 marque l'anniversaire des 400 ans de la fondation de la ville de Québec. Développement économique Canada, Patrimoine canadien et Parcs Canada ne sont pas les seuls ministères et agences à contribuer aux festivités du 400^e. La Commission des champs de batailles nationaux (CCBN) promet aussi tout un programme aux visiteurs qui fouleront le sol des plaines d'Abraham cet été en célébrant le 100^e anniversaire de la création de ce parc.

Par
Le **Kaléidoscope**

Un site historique national

C'est le 17 mars 1908, dans la foulée de l'organisation des grandes fêtes du tricentenaire de Québec, que la CCBN voit le jour. Le parc des Champs-de-Bataille a alors été créé et il est devenu le tout premier parc urbain national du Canada. Depuis ce temps, la Commission veille à sa conservation et à sa mise en valeur.

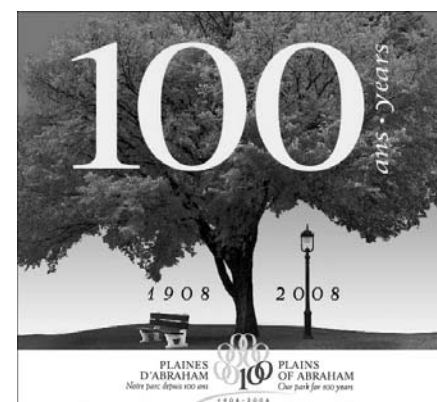
Un certain monsieur Martin...

Le site, théâtre de la fameuse bataille de 1759 qui changea le cours de l'Amérique, doit son appellation au prénom d'Abraham Martin (1589-1664). Débarqué de France vers 1620 avec son épouse, il était pilote sur le Saint-Laurent et pêcheur en haute mer. En obtenant la concession d'une terre en 1635, il fut l'un des premiers laïcs à s'installer sur les hauteurs de Québec et il devint agriculteur. Puisqu'il y faisait paître ses animaux, la population surnomma l'endroit les plaines d'Abraham.

Un parc rassembleur

Les grands rassemblements populaires sur les Plaines ne datent pas d'hier; au cours du siècle qui a suivi la Conquête, des milliers de spectateurs assistaient aux revues militaires que présentait l'armée. On y organisait aussi des foires agricoles, des spectacles en plein air et même – déjà – des cérémonies à saveur nationale!

C'est d'ailleurs sous le thème du rassemblement que se dérouleront les festivités entourant les 100 ans d'existence de la Commission et de la création du parc. Pour l'occasion, les plaines d'Abraham accueilleront tout au long de l'année 2008 de nombreuses activités dignes d'un anniversaire qui passera à l'histoire.



100 ans d'histoire, tant de choses à voir!

La CCBN nous convie à la Grande fête de la nature le 11 mai. Du 14 juin au 1^{er} septembre, le chapiteau du 100^e sera l'hôte d'une exposition multimédia et d'un documentaire de l'Office national du film du Canada spécialement conçus pour commémorer l'anniversaire des Plaines. L'événement majeur de la programmation est sans contredit Plaines lunes, la fresque des plaines d'Abraham. Un spectacle à grand déploiement en plein air conçu spécialement pour la Commission illustrant les 400 ans du site, de l'arrivée des premiers explorateurs jusqu'au parc que l'on connaît aujourd'hui.

À noter qu'en juin, de nouveaux monuments seront dévoilés à la mémoire de trois hommes qui ont marqué l'histoire des Plaines : Abraham Martin, Frederick G. Todd, l'architecte paysagiste qui a conçu le parc, et Lord Grey, le gouverneur général de l'époque, qui a grandement contribué à la décision de créer le parc et qui s'est impliqué dans la célébration du tricentenaire de la ville.

Chaque année, quatre millions de personnes des quatre coins du globe foulent le sol de ce lieu qui figure parmi les plus prestigieux parcs urbains au monde de par son étendue, sa situation géographique, son rôle historique et sa beauté. Soyez du nombre!

Pour consulter la programmation détaillée :
www.lesplainesdabraham.ca